



Nouveau chambardement dans le domaine des évaluations nationales !

Les évaluations « diagnostic » de CE1 et CM2 ont fait long feu, bienvenue aux évaluations « bilan » ! A partir du 19 janvier 2009, les élèves de CM2 devront plancher une semaine durant sur leur nouveau test d'évaluation des acquis. Leurs camarades de CE1 découvriront leurs nouveaux tests le 25 mai. Prévus dans le cadre du socle commun, ces tests, organisés en cinq séquences, porteront « sur toutes les compétences du programme ».

Les « objectifs et finalités » annoncés de cette mesure sont multiples :

- « mesurer les acquis des élèves français à des moments clés de leur scolarité ;
- disposer d'évaluations bilan pour engager des remédiations ;
- donner aux parents toutes les informations auxquelles ils ont droit, en évitant une mise en concurrence incontrôlée des écoles ;
- disposer d'un nouvel indice de l'efficacité des enseignements à l'école ;
- disposer d'un instrument de pilotage du système éducatif, du niveau local de l'école jusqu'au niveau national. »

Les taux de réussite aux tests détermineront si les élèves sont "en grande difficulté" (moins de 33% de réussite), en situation de "maîtrise encore insuffisante des fondamentaux" (entre 33% et 50%), de savoirs "à consolider" (entre 50% et 66%) ou de "bonnes performances" (au-dessus de 66%). Les élèves de la première catégorie seront la "cible privilégiée des **dispositifs de remédiation**" prévus via la réaffectation des deux heures du samedi matin ou les stages de remise à niveau. Ceux de la deuxième catégorie devront "faire l'objet d'une attention particulière".

Les résultats constitueront un "**indicateur de pilotage**" qui permettra des comparaisons départementales, académiques et nationales. Cela permettra au ministre, aux recteurs et aux IA-DSDEN de "repérer les marges de progrès, fixer des cibles nationales, académiques et départementales et mobiliser les équipes". Ces résultats devront également aider les inspecteurs de circonscription à "adapter les plans d'animation et de formation".

Publication des résultats : "le grand public n'aura accès qu'aux résultats globaux de la France entière, des académies et des départements", et ce par "consultation du site national". Les parents, eux, auront de plus accès aux résultats de leur enfant et de l'école de leur enfant. C'est le maître ou le directeur qui communiquera par oral ou par papier les résultats. "Les résultats individuels des élèves ne seront connus que de leurs parents, de leur maître et du directeur de l'école". Les résultats individuels des écoles ne seront pas publics; ils resteront internes à l'Éducation nationale.



> L'avis du SE-UNSA

Le SE-UNSA dénonce une confusion entre les diverses formes d'évaluation (bilan, diagnostique, formative) et l'utilisation que l'institution peut faire des résultats. Une évaluation en milieu d'année ne peut être qu'une évaluation diagnostique et ne peut servir de base à une évaluation des acquis des élèves en fin de cycle et des performances du système scolaire.

Alors que les enseignants voient se multiplier ou disparaître, année après année, les évaluations en tous genres, ce nouveau dispositif n'apporte pas les clarifications attendues. Enfin, quoi qu'en dise le Ministre, la publication des résultats de chaque école sera possible dans la mesure où ceux-ci seront communiqués aux parents. Les classements et, dans un contexte de déssectorisation progressive, la mise en concurrence des établissements sont des risques qui ne sont pas écartés.